COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 novembre 2013 **N° 12**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean CHARRIER

<u>OBJET</u> : Attribution d'une subvention à l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Thuré pour la création d'un espace-test dédié au maraîchage biologique.

Mesdames, Messieurs,

Le Pays Châtelleraudais, tout comme d'autres territoires de la Vienne, souffre d'un manque de maraîchers pour assurer un approvisionnement local. L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Thuré, accompagnateur du parcours à l'installation des jeunes agriculteurs, a des demandes d'installation en maraîchage non satisfaites en raison de problématiques d'accès au foncier, et constate un manque de professionnalisme des installés.

Pour y remédier, l'EPLEPFA a décidé de mettre en place un espace-test agricole biologique sous la forme d'une couveuse d'activités, avec de nombreux partenariats dont Aceascope à Châtellerault. La CAPC travaille sur ce dossier avec le lycée depuis 2011.
Il permettra aux futurs incubés de se mettre en situation de production en grandeur réelle, et ainsi de confirmer, ou non, leur projet d'installation. L'objectif est de faciliter l'installation de nouveaux maraîchers en leur offrant toutes les conditions pour pérénniser leur exploitation (professionnalisation, recherche de foncier...).

La première sélection des porteurs de projet a eu lieu à la mi-octobre.

La mise en œuvre de l'espace-test nécessite l'acquisition de matériels dont le coût global est évalué à 210 000 € TTC, parmi lesquels l'acquisition de tunnels pour 75 000 €, de matériels de fertilisation, plantation, semis, désherbage... Ce programme d'acquisition sera engagé dès cette année.

Le projet devrait se poursuivre par l'aménagement d'un atelier de transformation, qui pourra être utilisé par les producteurs locaux.

Pour le territoire châtelleraudais, cette initiative permettra de créer une dynamique de développement du maraîchage de proximité par l'organisation de la chaîne de formation, d'accompagnement, d'installation, de mutualisation d'outils de production, de transformation et de commercialisation des produits.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la demande du lycée agricole et horticole de Thuré en date du 26 mars 2013, sollicitant une subvention de 25 000 €,

CONSIDERANT l'intérêt de structurer la filière économique du maraîchage sur le territoire châtelleraudais,

CONSIDERANT l'intérêt des partenaires, avec l'attribution d'une subvention de 25 000 € par le Conseil Général, en date du 29 avril 2013, et l'aide financière de 160 000 € du Conseil Régional qui sera proposée au vote le 29 novembre 2013,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'EPLEFPA de Thuré pour la mise en oeuvre de l'espace-test de maraîchage biologique, conformément au plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Tunnels	75 000 €	Région Poitou-Charentes	160 000 €
Achat de matériels	100 000 €	CAPC	25 000 €
Irrigation	35 000 €	Conseil Général	25 000 €
TOTAL	210 000 €	TOTAL	210 000 €

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de ce projet.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 92.20422.4300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 26/11/13, n° 7417
Publié au siège de la CAPC, le 25/11/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER